

# Le Journal des Trois-Rivières.

## CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,

REDIGÉ PAR UN  
Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS ; IN DUBIIS, LIBERTAS ; IN OMNIBUS, CHARITAS

Chev. C. Vinocella  
Aide d'Alliance  
QUEBEC  
G. DESILET

Feuilleton du JOURNAL.

### L'ETOILE DE TUNIS

—Grand Dieu! si c'était un homme dangereux?... dit-elle à voix basse.

Le gardien chercha du regard sa vieille épée, suspendue dans un coin de la petite chambre; puis, prenant par la main la jeune fille toute tremblante, il la conduisit dans la pièce voisine.

Après avoir longtemps tâtonné dans l'obscurité du long escalier, le visiteur nocturne avait enfin trouvé la porte, qu'il palpa en tous sens, et cherchait à voir s'il n'y avait pas de lumière à l'intérieur.

Il frappa d'abord assez doucement, puis avec plus de force; et comme on ne lui ouvrait pas, il chercha à faire du bruit en secouant les verrous.

—Qui est là? demanda l'habitant de la tour, après avoir auparavant fermé la porte de la chambre de fille.

—C'est moi! ouvre donc, vieux chrétien! ouvre ta porte!

—A qui donc, au nom de Dieu?

—Eh bien! à Nabeck, le commerçant que tu as vu ce soir. Ouvre tout de suite, ou tu me feras à me retirer la tristesse dans le cœur.

Le vieillard respira librement alors, car cette voix ne lui était pas étrangère. Il ouvrit, et fut bien étonné de voir devant lui cet autre Samaritain si compatissant, qui l'avait ramené d'Afrique en Sicile. Disons-le tout de suite, celui que nous voyons habiter en si pauvre réduit au haut d'une tour, n'est autre que le comte Méria, et cette charmante et douce jeune fille, la comtesse Eugénie. Le comte souhaita bienvenue au marchand africain.

—Il faut que des affaires urgentes te laissent bien peu de temps, pour venir me voir à une heure si avancée?

Le négociant lui dit, que voulant lever l'ancre et retourner en Afrique avant le lever du soleil (car il avait pu décharger tout de suite ses marchandises à Syracuse), il avait ardemment désiré revoir encore une fois en cette vie les deux personnes pour lesquelles il avait ressenti une grande estime et une vive affection pendant la traversée de Tunis en Sicile.

Méria fit venir aussitôt sa fille Eugénie.

—Il faut que tu sois un homme bien singulier, ajouta le mahométan en jetant un regard attendri sur la jeune comtesse qu'il voyait reléguée au haut de cette tour solitaire. Ne pourrais-tu pas vivre heureux et tranquille dans cette grande et opulente ville des chrétiens? Qui t'empêche d'y passer ta vieillesse à l'abri des commotions de la vie? Faut-il ainsi, tout à coup, fuir la société et le commerce des hommes, et rendre l'existence si pénible à cette enfant bien-aimée? Qui donc a pu te déterminer à prendre ce parti? Pardon, noble comte, peut-être suis-je indiscret?

—Mon ami, reprit le comte Méria, tu es musulman; les serments sont-ils chose sacrée pour les disciples du Coran?

—Ils sont pour nous inviolables, chrétien! Sache que je me précipiterais du haut de cette tour, au milieu des flots qui la baignent, si je le croyais nécessaire pour la gloire du Très-Haut.

—Eh bien! répondit le comte, ne pense pas que les chrétiens soient plus traîtres que toi à la parole donnée au Ciel! Ecoute, Nabeck! Lorsque, dans cette épouvantable tempête qui nous assaillit sur les flots, nous étions comme suspendus entre la vie et la mort, et que les abîmes env'rouverts menaçaient d'engloutir ton vaisseau et tout ton équipage, tenant dans mes bras cette enfant, à demi morte déjà de frayeur et de désespoir, je fis, dans le secret de mon âme, une promesse au Dieu de miséricorde, qui nous protégea d'une façon si extraordinaire pendant les terribles de cette affreuse tourmente. "O mon Dieu, lui dis-je, si l'Ange de ta bonté ramène sains et saufs le père et la fille sur les rivages bien aimés de la patrie, je renonce pour jamais aux plaisirs et aux joies du monde, et j'irai terminer ma vie à ton service au fond de quelque lointain désert." Le Dieu des chrétiens a sauvé ton navire, avec tes marchandises et tes richesses. Il nous arracha nous-mêmes à la mort. Ah! si son bras tout-puissant nous avait abandonnés, qui peut dire où les vagues auraient entraîné nos cadavres? Il y a quelques jours on a confié à la terre la dépouille mortelle de l'ancien gardien de cette tour. Dès que j'eus appris cette nouvelle, j'ai vendu tous mes biens. J'en ai légué une partie à ma fille, et le reste aux pauvres; j'ai fait de ce lieu ma demeure, et je remplis les fonctions de celui qui m'y a précédé. Voilà comme un

bon chrétien accomplit sa promesse. J'attendrai ici la fin de mon douloureux pèlerinage, arrachant aux périls, à la mort, les malheureuses victimes de la mer, et indiquant, au moyen de cette flamme bienfaisante qui brille au dessus de nos têtes, les rochers et les bancs de sable aux navires que les ténèbres pourraient exposer à s'y briser.

—Mais ta fille?...  
—Elle restera auprès de son vieux père, jusqu'à ce que Dieu daigne fixer son sort.

Profondément touché à la vue des sublimes sentiments que le christianisme sait inspirer à ses disciples, Nabeck serra affectueusement la main au comte, et voulut se rendre au plus tôt vers son équipage qui l'attendait à quelque distance. En ce moment, Eugénie crut entendre de nouveau les cris plaintifs d'un malheureux qui appelait au secours. Comme si elle eût été poussée par une voix intérieure, elle pressa plus vivement que jamais son père de réveiller le domestique, qui habitait un étage inférieur de la tour et de lui enjoindre de se rendre, avec une barque, à la recherche du naufragé. Méria ouvrit précipitamment la fenêtre.

Le marchand, qui se trouvait à ses côtés, abaissa sur les flots son regard d'aigle, et la petite flamme du phare lui fit apercevoir, à cinquante pas environ du rivage, une masse informe ballottée par les vagues.

—Grand Dieu! s'écria le comte, tu as raison, ma fille, j'aperçois une masse confuse entre les pointes aigües des rochers. Cela ressemble assez à quelque débris de navire ou de canot.

—C'est un canot, et un canot renversé! reprit le musulman qui ne quittait pas des yeux le mystérieux objet. Mais il ne me paraît pas vraisemblable qu'il y ait là un être animé: sans doute le matelot aura péri! Viens, chrétien, suis-moi! J'ai du courage et des forces. Je n'ai ni femme, ni enfants; je puis, par conséquent, risquer ma vie sans trop de regrets. Confie-moi ta barque et ton esclave, et attends-nous au pied de la tour.

Le comte prit une lanterne allumée, et suivit son domestique qui, quelques minutes plus tard, se trouvait sur les flots, et ramait à force de bras. Une barque légère, peinte en couleur noire, était étroitement resserée entre deux récifs, qui s'élevaient en forme de fourches au-dessus de eux. Les planches de la nacelle étaient presque entièrement disjointes. On eût pu la croire vide, au premier coup d'œil, mais les deux courageux rameurs entendirent bientôt des sons inarticulés et de plaintifs gémissements.

—C'est le râle d'une personne qui se meurt! dit le négociant à son compagnon.

Lorsqu'ils furent arrivés près des récifs, ils considèrent plus attentivement l'embarcation. Malgré leurs investigations, ils n'aperçurent aucune trace d'un être animé.

—Je croirais presque, dit Nabeck, que nous sommes le jouet de quelque génie malfaisant.

Comme le valet du comte Méria, Nabeck allait cesser toute recherche, et regagner la tour. En ce moment, le comte montait au haut du phare pour en attiser la flamme. Une vive clarté illumina soudain les flots et offrit un étrange spectacle aux deux intrépides rameurs. Ils virent alors une forme humaine, aux traits blêmes, étendue sans mouvement au fond de la frêle embarcation. Elle portait le costume tunisien; et ses yeux étaient tournés vers le Ciel. L'étonnement fit bientôt place à la plus profonde pitié.

Le négociant se pencha vers le malheureux, et reconnut que la chaleur vitale n'avait point encore abandonné ses membres. Il entendit le faible souffle qui soulevait sa poitrine, et crut reconnaître, à la coupe et à la couleur de ses vêtements un jeune homme d'un rang distingué.

—Grand Dieu! si c'était lui!... se disait-il.

Mais il n'y avait pas de temps à perdre en conjectures. Qu'importait, en effet, comment le frère esquif qui contenait ce mystérieux étranger, dont l'extérieur annonçait plutôt un cadavre qu'un homme vivant, avait pu arriver des rivages lointains de l'Afrique jusqu'aux rochers de la Sicile? Dieu n'est-il pas admirable dans ses desseins?

On ne pouvait arracher à la mort l'infortunée victime qu'en lui prodiguant les soins les plus prompts. Nabeck et le valet du comte s'empresèrent d'entourer de leurs bras ce corps presque anéanti, et essayèrent de le soulever. Mais leurs efforts furent inutiles. Ils ne comprirent pas d'abord la résistance qu'ils éprouvaient. Bientôt, à leur grand étonnement, leurs mains rencontrèrent les anneaux d'une lourde chaîne, qui retenait l'infortuné jeune homme au fond de la barque. Le patient, privé de connaissance, paraissait à chaque seconde sur le point de rendre le dernier soupir. Ils séparèrent,

avec les plus grandes précautions, les planches vermoulus du canot, de peur que ce merveilleux enfant trouvé ne s'échappât de leurs mains pour redevenir la proie de l'océan. Ils le déposèrent le plus doucement possible dans leur propre barque, et parvinrent, avec l'aide de Dieu, à regagner le rivage qu'éclairait la flamme de la tour.

C'était un jeune homme dans toute la fleur de l'âge. Les riches vêtements qui le couvraient, l'anneau précieux qu'il portait au doigt disaient assez que cet infortuné était le fils proscrit d'une des premières familles d'Afrique.

Arrivés aux pieds du phare, les rameurs déposèrent sur le sol leur précieux fardeau. Le vieux comte descendit avec de la lumière, et non moins touché que les autres de la triste position où se trouvait l'inconnu, il dirigea la clarté de sa petite lanterne sur le visage noirci de l'infortuné.

—Dieu du ciel! s'écria-t-il, mes yeux ne me trompent-ils pas? Quel admirable enchaînement de circonstances! C'est lui, c'est bien lui!... C'est le fils du Bey du Tunis!

Le marchand, comme frappé d'un souvenir, interrogeait des yeux les traits du jeune tunisien. Il ne tarda pas à reconnaître Ferdinand... et il était sauvé!

Le fils d'Agla ouvrit les yeux; la mémoire lui revint: il se leva, en s'appuyant sur le comte Méria et le brave Nabeck.

—Je suis donc encore en vie? murmura-t-il, en passant la main sur son front glacé; et c'est vous qui m'avez arraché aux horreurs de la tombe?

Telles furent ses premières paroles. Mais il ne paraissait pas encore avoir conscience de ce qui se passait autour de lui. Il semblait ignorer s'il était sous l'empire d'un beau songe, ou s'il se trouvait réellement au milieu d'hommes amis. Son œil hagard se reposait tantôt sur le marchand, occupé alors à arracher les chaînes des débris du canot; tantôt sur le comte, qui avait hâte de recueillir dans la tour celui qui avait brisé ses fers, et de lui prodiguer ses soins paternels.

Quelle plume pourrait décrire ce qui se passait dans l'âme de Ferdinand! Il faisait des efforts pour parler, mais ses lèvres demeuraient muettes. Des torrents de larmes ruisselaient le long de ses joues dont l'éclat était si pur, qu'il ressemblait à la céleste lumière de la couronne des martyrs. Le poids de la reconnaissance était trop lourd pour sa faiblesse; il en fut comme accablé et tomba à genoux. Un cri, le seul qui pût s'échapper de sa poitrine haletante, retentit et monta vers le ciel.

—Merci, mon Dieu!...

(A continuer)

### LE SOCIALISME D'ÉTAT.

Le congrès des juriconsultes catholiques, qui se tient en ce moment à Dijon, s'est ouvert, par un discours de M. Lucien Brun. Nous avons aujourd'hui le texte de ce discours dont nous nous empressons de reproduire de larges extraits.

Volonté d'exposer la pensée-mère de cet important congrès, l'éminent sénateur commence par montrer l'utilité d'une étude d'ensemble sur les systèmes socialistes, et trace une peinture achevée de la situation présente des diverses classes sociales:

Il est impossible, dit-il de connaître la genèse du socialisme d'Etat, de comprendre le péril de cette résurrection de l'idée païenne, de s'expliquer la séduction qu'exerce sur des âmes honnêtes et gracieuses la solution de la question sociale par l'action de l'Etat, si l'on n'a pas une vue d'ensemble des systèmes socialistes et de l'effroi qu'à bon droit ils inspirent, si l'on ne remonte pas à l'origine de la déviation religieuse et politique, née du protestantisme et achevée par la Révolution française, qui, brisant la tradition chrétienne, a amené l'humanité à cet "état moderne" d'où est bannie l'idée d'une loi supérieure à la volonté du prince ou des majorités.

Or l'Etat moderne est en face de foules qui souffrent et n'ont plus de consolations pour leurs souffrances. D'épouvantables misères coudoient des fortunes incessamment accrues. La destruction de l'ancienne organisation du travail, que rien n'a remplacée, le développement de la grande industrie et la diminution des petits ateliers, la multiplication des machines, les nécessités d'une concurrence sans frein, fruit du cosmopolitisme industriel, ont supprimé le patronage. Les rapports directs et fréquents d'hommes de maître à ouvriers, d'où naissent l'affection, le dévouement, la pitié, auront bientôt totalement disparu. Il n'y a plus de patrons, il n'y a que des conseils qui administrent de vastes entreprises où d'immenses capi-

taux sont engagés. Pour ces associations d'écus, le repos, le ralentissement même serait la ruine. Il faut absolument exploiter, fabriquer, produire, vendre à moindre prix que les concurrents de tous pays; il faut réduire le taux de la main-d'œuvre, et dans cette lutte auxieuse, dévorante, la créature faite à l'image de Dieu n'est plus qu'une machine vivante, une marchandise que l'on se procure au rabais et dont on tire tout ce qu'elle peut produire.

L'exemple des hautes classes de la société, la soif du luxe, les souffrances de l'agriculture, le dégoût de la vie rurale, la facilité des communications, versent incessamment dans les centres industriels de nouvelles recrues pour l'armée de la misère. A ces multitudes affamées, irritées, jalouses, une secte impie, servie par des gouvernements prévaricateurs, verse le poison de l'incrédulité et pêche la théorie de l'égalité dans le droit au plaisir. Tout conspire à arracher de l'âme du peuple la foi en la doctrine qui enseigne le mépris de la richesse et la dignité du pauvre, inspire l'amour des pures joies du foyer, et favorise la pratique des vertus qui rendent l'existence paisible et l'épargne possible; de cette doctrine divine qui demande, il est vrai, la résignation aux malheureux, mais qui fait de la charité et du bon exemple un devoir pour les riches, et apaise la douleur présente par l'espérance des compensations futures.

Aussi, l'armée de la misère est devenue l'armée de la révolution sociale. L'optimisme conservateur ne peut plus essayer, pour s'épargner l'effort, de nier le péril; le cri des revendications violentes a troublé son repos; des craquements significatifs annoncent la chute de l'abri sans fondements offert par la Révolution à la société que ne protège plus l'édifice chrétien. Il n'y a plus à discuter, la crise est prochaine, on a peur! D'où viendra le salut?

Ici, l'orateur répond sans hésiter que cette même Eglise catholique qui a vaincu l'esclavage antique saura panser les plaies du prolétariat moderne:

Rien chez les peuples baptisés, ne peut donner l'idée de ces troupeaux d'esclaves livrés aux convoitises et aux brutalités des maîtres, soumis eux-mêmes à l'esclavage, plus humiliant et plus cruel, de leurs passions divinisées et de la dureté de leur cœur.

Or, la vérité qui a délivré le monde est éternelle et immuable; elle est de tous les temps et de tous les lieux. L'Eglise en est le dépositaire; elle a encore ses paroles de vie et le pouvoir des guérisons miraculeuses.

L'Eglise peut encore donner aux nations inquiètes la paix; non pas celle dont Tacite disait: *Cum silentium fecerunt pacem appellat*, mais la paix promise par Jésus-Christ aux hommes de bonne volonté.

Mais aussitôt M. Lucien Brun constate que le nombre est immense de ceux dont les regards effrayés se tournent vers l'Etat.

... Les prophètes de la nouvelle religion d'Etat enseignent que, pour échapper au pillage, à la dilapidation dont les anarchistes menacent les fortunes privées le procédé le plus sûr serait de confier aux délégués de la volonté nationale tous les instruments de l'activité sociale et de la richesse publique. Ces docteurs ajoutent que toutes les questions ouvrières et économiques, salariat, chômages, accidents retraites et le reste seraient ainsi résolues par l'Etat, chargé désormais de supprimer la misère et de faire taire les ennemis du capital, et qu'ainsi, en faisant "la part du feu", au prix de quelques sacrifices, chacun vivrait en paix, à l'abri d'une législation sous l'empire de laquelle il y aurait encore de beaux jours pour la Bourse et pour les manières de l'argent d'aujourd'hui.

Or, ce socialisme est ainsi funeste à la liberté, à la dignité, au bien-être de tous, que le libéralisme, aux effets duquel on prétend remédier. Ce sont deux périls dont il faut se garder; M. Lucien Brun en montre l'égalité gravité, en appuyant sur une citation de M. Charles Péron, qui, ajoute-t-il, a exposé ces périls "avec la sûreté de vue et la précision de langage qui donnent à ses écrits la haute autorité acceptée par toutes les intelligences appliquées à l'étude de la régénération sociale par les principes évangéliques." Et pour préciser en les repoussant les deux systèmes dont il s'agit, M. Lucien Brun dit:

La vérité n'est ni dans le système libéral, qui refuse à l'Etat même la réglementation nécessaire que réclament les faibles, ni dans le système socialiste qui absorbe dans l'omnipotence de l'Etat toutes les libertés individuelles. La vérité n'est ni dans la Révolution, qui nie l'autorité, ni dans le césarisme, qui nie la liberté.

Les juriconsultes catholiques sont ré-

unis pour rechercher l'exacte limite où s'arrête le devoir de l'Etat:

Cette limite existe, et l'ordre régnerait si l'infirmité humaine permettait à un pouvoir humain de l'atteindre sans la franchir. S'en rapprocher, autant que les circonstances de temps et de lieux le permettent, est le devoir des gouvernements; et pour nous, dussions-nous trouver longtemps encore les pouvoirs publics rétracteurs aux enseignements de la vérité, le devoir est de proclamer ces principes de la liberté, de l'autorité et de l'ordre chrétien.

Il y a, en effet, un ordre voulu de Dieu. Rien n'est légitime que ce qui est conforme à ce plan divin. Dans cet ordre providentiel, il y a, pour l'activité des individus et des nations, un vaste champ ouvert à la liberté, au progrès, aux modifications les plus profondes de tout ce qui est contingent; mais il y a des principes immuables, aussi vrais au dix-neuvième siècle qu'ils l'étaient au moyen âge, et l'ensemble de ces principes, de ces règles antérieures à toutes les législations humaines constitue le *droit*, non pas le droit de tel code ou de telle constitution, mais le droit dans le sens le plus élevé du mot, le droit "contre lequel il n'y a pas de droit."

Traçant alors le programme des travaux du congrès, l'orateur dit éloquemment:

Nous demandons chaque jour à Dieu que son règne arrive et que sa volonté soit faite. C'est pour qu'il règne, non seulement dans les âmes fidèles, mais sur les sociétés, qui sont son ouvrage et son domaine; c'est pour que sa volonté s'accomplisse, non en certains lieux et en certains temps, non pas en partage avec des volontés hostiles, mais partout et pleinement, *sicut in caelo*, — comme au ciel, — c'est pour cela, dis-je, que nous avons mis en commun nos bonnes volontés et nos travaux. Ayons l'humble confiance que Dieu daignera les bénir et éclairer nos intelligences.

A la tendance envahissante de l'Etat laïque, vous opposerez l'affirmation de l'autorité suprême de l'Eglise; vous rappellerez l'indépendance primordiale de la famille et des droits paternels, l'inviolabilité de la propriété, la liberté des contrats et des associations honnêtes, la liberté de l'enseignement et celle de la charité. Vous montrerez par quelle redoutable logique l'Etat, invité à se charger seul de toutes les responsabilités et à intervenir dans le domaine des relations privées, se trouverait autorisé à s'emparer de tous les instruments de production et à se faire l'instituteur exclusif de la vie morale des générations à venir; comment, devenu le régisseur universel des biens matériels et de l'activité sociale, il serait entraîné à la prétention de gouverner les esprits et de régner sur les âmes.

Cela dit, M. Lucien Brun insiste pour montrer que, s'ils assignent à l'Etat des devoirs certains et définis, autre que la simple garantie de la sécurité matérielle, les juriconsultes catholiques ne méritent pas d'être taxés de socialisme, et il rappelle comment le P. Félix M. le comte Albert de Mun, M. le chanoine Winterer ont énergiquement protesté contre cette imputation. Il cite encore ce mot du socialiste allemand Bebel: "Les ultramontains sont nos ennemis mortels."

Finalement M. Lucien Brun prévoit les doutes, les hésitations qu'éprouveront par fois les membres du Congrès, mais il ne s'en effraie pas, pour l'excellente raison que voici:

Nous sommes garantis contre toute erreur grave sur les questions primordiales de droit et de justice, par cette suprême et infailible autorité dont nous tentons de rétablir l'empire dans le domaine du droit social bouleversé, dévasté par la Révolution. C'est à ce but que tend notre œuvre, c'est sur le terrain du droit social chrétien qu'avec l'aide de Dieu nous nous rencontrerons tous dans une certitude dont nulle contradiction humaine ne saurait troubler la sécurité.

C'est un spectacle consolant et une joie pour les catholiques de voir leurs chefs aborder avec cette gravité, ce calme, cette hauteur de vues, cette précision gage de compétence, les graves problèmes connus sous le nom de questions sociales. Et ce leur est une joie de constater que ces études sont entreprises dans un sentiment de soumission profonde à l'Eglise catholique, c'est-à-dire à l'autorité qui, seule, a de par Dieu, le dépôt des vérités qui sauvent.

### AVIS AUX NOTAIRES.

Un Notaire trouverait à se placer avantageusement dans la paroisse riche de St-Jacques le Mineur Comté Laprairie, en achetant la propriété du Notaire soussigné, à des conditions faciles; qui désire se retirer des affaires professionnelles, pour se rapprocher de sa famille.

N. HEROUX N. P.

## LES TROIS-RIVIERES.



LUNDI 10 NOVEMBRE 1884

## Courrier.

L'hon Rodrigue Masson a été assermenté vendredi dernier comme Lt Gouverneur de la Province.

Les membres du cabinet provincial et toute l'aristocratie politique étaient présents à la cérémonie.

La veille, l'hon Premier avait été faire ses adieux à l'hon Robitaille qui sortait de charge et lui offrir les remerciements de son cabinet pour les excellents rapports qu'ils ont toujours eu ensemble.

Le choléra a fait son apparition à Paris. Il y a eu une dizaine de cas. On espère que l'approche de l'hiver va restreindre le fléau.

L'épidémie asiatique vient également d'éclater à Buenos Ayres, Amérique du sud.

Les touristes s'empresent de laisser Paris et la France à cause du choléra.

Les nouvelles d'Égypte annoncent que les bateliers canadiens rencontrent sur le Nil des difficultés beaucoup plus considérables qu'on ne le croyait d'abord.

Le passage de la cataracte Bah-Reb-Hajar sera excessivement difficile et les chefs de l'expédition sont d'avis qu'on devra être fort heureux si l'on peut seulement remonter les bateaux ; quant aux troupes elles devront faire le trajet par terre.

Dans un excellent article que nous reproduisons plus loin, *La Vérité* apprécie très correctement l'état des esprits sur la question de la division du diocèse des Trois-Rivières.

L'enquête dans l'affaire Mercier Martel vient de se terminer à Québec.

Vu l'absence du témoin Trudel qui avait été dûment notifié d'avoir à comparaître, M. Chs. Langelier, au nom de l'hon. M. Mercier, fit application pour que la dernière déposition de M. Trudel fut mise de côté et que l'enquête fut déclarée close généralement.

L'avocat de M. Martel acquiesça à la demande de M. Langelier et déclara l'enquête close.

Après une petite discussion entre M. Chs Langelier et l'avocat de la demande relativement à quelque chose que M. Trudel, qui venait d'entrer dans la salle, voulait faire ajouter à la déclaration de M. Amyot, le président des commissaires quitta le fauteuil.

Maintenant, la commission n'a plus qu'à préparer son rapport et le soumettre à la chambre durant la première session.

M. Louis Côté, maire de St thyaicthe a poursuivi, l'an dernier, à Montréal, M. M. Pinkerton et Turner, manufacturiers, de cette dernière ville. réclamant \$2,000 de dommages pour infraction à sa patente appelée *Edge Trimmer*. Après une longue enquête, le juge Jetté a rendu jugement lundi dernier condamnant les défendeurs à rendre compte des profits perçus illégalement et à payer les \$2,000 demandés et tous les frais.

M. Côté, qui est l'un de nos plus grands manufacturiers de chaussures canadiens, est aussi l'inventeur de plusieurs machines excessivement ingénieuses et d'une rare utilité pour ce genre de fabrication.

Plusieurs de ses machines sont en usage en Canada, aux États-Unis, et même en France où elles créent toute une révolution dans la main d'œuvre de la spécialité.

Depuis une couple d'années surtout M. Côté a eu à se défendre contre les contrefaçons qui surgissent de toute part pour lui ravir les bénéfices de ses inventions. L'été dernier il a gagné à Boston un procès d'une cinquantaine de mille piastres contre une maison américaine pour violation de son brevet d'invention.

Le dernier procès qu'il vient de gagner à Montréal va sans doute lui assurer la tranquillité sous ce rapport.

Nous lui offrons nos cordiales félicitations.

La Presse que l'on dit être l'organe de M. Chapleau, ne ménage pas le gouvernement Ross à l'occasion de la défaite du candidat conservateur dans Mégantic.

On ne s'explique guère cette attitude par les faits qui concernent cette élection, puisque M. White le candidat libéral, a obtenu une majorité considérablement moindre que celle de son prédécesseur M. Irvine.

## L'ELECTION PRESIDENTIELLE AUX ETATS-UNIS.

Le résultat de cette immense campagne électorale est enfin connu officiellement, Cleveland le candidat démocrate est sorti victorieux de la lutte et enlève aux républicains le pouvoir qu'ils tenaient depuis vingt-ans.

Ce sont les États de New-York, Indiana et Virginie qui ont donné la majorité.

Une immense excitation règne à New-York et dans les principales villes de la République. On a même redouté des actes de violence en prévision du fait que les républicains dirigés par Blaine et par le riche agioteur Goy Gould, allaient tenter quelque fraude du genre de celle qui il y a huit ans, a privé les démocrates du succès que le vote populaire leur avait octroyé. Le bruit circulait, à New-York vendredi que Cleveland ne pourrait entrer, au Palais de la "Maison-Blanche" qu'avec le secours de 100,000 bayonnettes.

Il y a sans doute exagération dans cette appréciation de l'effervescence populaire, mais une fait certain, c'est que la distance qu'il y a entre l'agitation actuelle et de graves émeutes, ou même une guerre civile en règle est beaucoup moindre qu'on se l'imagine.

Il est toujours excessivement dangereux de mettre en présence l'un de l'autre deux partis aussi formidable et comptant chacun 15 à 20 millions de sujets, surtout quand l'objet de la concurrence offre des avantages matériels aussi plantureux que ceux dont les républicains ont fait étalage pendant les 20 ans qu'ils ont été les maîtres du pouvoir.

L'excitation et les menaces du moment qui, nous l'espérons, vont s'apaiser sans qu'il y ait effusions de sang, paraissent d'un port mauvais agure pour l'avenir.

Quand le frein moral fait presque totalement défaut comme aux États-Unis, l'intérêt et l'ambition peuvent se porter à de terribles extrémités, surtout quand d'aussi belles occasions que celle d'une élection de ce genre se présentent tous les quatre ans.

S'il y a avant longtemps une nouvelle guerre civile aux États-Unis, il y aurait lieu d'être fort surpris si elle ne commençait pas à propos d'une élection présidentielle.

M. Grover Cleveland, qui vient d'être indubitablement élu président des États-Unis, est d'origine américaine, remontant à une des plus anciennes familles de la Nouvelle-Angleterre. Son père était ministre de l'église presbytérienne. Grover Cleveland est né à Daldwell, dans le New Jersey, le 18 mars 1837, le cinquième de neuf enfants. Il reçut une éducation classique à Clinton, dans l'État de New-York où il exerça ensuite comme instituteur.

A dix-sept ans, il alla à Buffalo rendre visite à un oncle qui le retint près de lui. Il y étudia les lois dans l'étude de MM. Rogers, Bowen et Rogers. En 1859, il fut admis au barreau, et fut nommé trois ans après, assistant attorney de district. A partir de là, il ne cessa d'exercer comme avocat jusqu'à ce que, en 1870 il fut nommé shérif.

Dans ce poste qu'il occupa pendant trois ans, et dans les années suivantes, pendant lesquelles il était devenu l'un des premiers avocats de l'ouest de l'État de New-York, il gagna l'estime générale, et mérita qu'en 1881, des déordres locaux ayant envenimé les débats entre les républicains et les démocrates du comté d'Erie, il fut sollicité par les deux partis, contre son attente et contre son désir, d'accepter les fonctions de maire de la ville de Buffalo. Il y consentit à son corps défendant.

Comme maire de Buffalo, M. Cleveland résista aux intrigues des spéculateurs et tint tête au conseil municipal, habitué à des pratiques qu'il ne pouvait approuver.

Il frappa impitoyablement de son veto nombre des mesures que semblait consacrer une tradition vicieuse, et il combattit énergiquement des personnalités qui jusque-là avaient en leurs coudées franches dans la manipulation des affaires municipales.

C'est cette fermeté réformatrice, appuyée sur une intégrité inaltérable, qui a fixé l'attention publique sur M. Grover Cleveland quand, aux élections de 1882 pour le poste de gouverneur, il fut élu spontanément à la première magistrature de l'État de New-York par une majorité sans précédent de près de deux cent mille voix. De là date sa popularité, qu'il a conservée depuis par la rectitude de ses actes, par son indépendance et par son impartialité envers les partis.

Les circonstances qui l'ont fait maire de Buffalo, puis gouverneur de l'État de New-York, sont les mêmes qui lui font décerner aujourd'hui la première magistrature des États-Unis.

Minerve.

## LE BANQUET

Le comité d'organisation informe que le Banquet offert à l'hon. Premier est fixé au 27 courant et aura lieu à l'Hotel de Ville des Trois-Rivières.

## LES INDISCRETS

(De la Vérité)

La presse maçonnique et libérale du Canada s'occupe beaucoup par le temps qui court des affaires religieuses de cette province. Le *Star*, la *Patrie*, l'*Événement*, l'*Électeur* et jusqu'à la vieille *Minerve* dépendent, à qui mieux mieux, toutes sortes de rumeurs et de nouvelles touchant des questions qui ne sont nullement du ressort des laïques. Tous ces racontars sont de nature à entretenir une agitation malsaine et à créer du scandale. Nous

voudrions pouvoir garder le silence sur ces matières qui ne gagnent rien à être discutées dans la presse ; mais comme nous l'avons déjà fait remarquer, les journaux indiscrets cherchant à égarer l'opinion, il est de notre devoir de rétablir les faits.

Ce qui préoccupe davantage la gent maçonnique et libérale, c'est la division du diocèse des Trois-Rivières.

Ennemis déclarés de l'Église, franc-maçons avérés, libéraux avancés, libéraux mitigés, gens imbus de l'esprit du siècle, tous ceux qui ne sont pas franchement et sincèrement catholiques, les indifférents les tièdes, les mondains, toute l'armée du mal, en un mot, s'agitent dans l'impatience la plus manifeste ; tout ce monde-là soupire après la division du diocèse des Trois-Rivières.

D'un côté il est certain que pour l'immense majorité du clergé de la province, nous pourrions dire la presque totalité du clergé, pour les laïques éclairés et pieux, cette division serait un "désastre matériel et moral", selon l'expression du correspondant romain de l'*Univers*.

Pourquoi cette question intéresse-t-elle toute la population de cette province ? Pourquoi l'armée du mal frémit-elle d'allégresse à la seule pensée que le diocèse des Trois-Rivières sera peut-être divisé ?

Est-ce que l'érection d'un nouveau diocèse a coutume d'exciter à ce point la joie des ennemis de l'Église et des catholiques endormis ou aveugles ?

La solution de ce problème, en apparence si difficile, est fort simple : c'est que de part et d'autre dans l'armée du mal comme dans l'armée du bien, Mgr Lafleche, évêque des Trois-Rivières, est considéré comme le champion le plus en vue aujourd'hui des doctrines romaines, comme l'adversaire le plus déterminé de la franc-maçonnerie et du libéralisme. La division de son diocèse serait regardée comme une humiliation infligée à ce vaillant prélat, à cet intrépide défenseur des droits de l'Église et de la pureté de la doctrine.

Voilà pourquoi les enfants du siècle se réjouissent à la nouvelle que cette division aura lieu, tandis que la même nouvelle plonge les enfants de l'Église dans la plus profonde tristesse.

Ce fait seul jette une très vive lumière sur la véritable situation de notre pays.

Maintenant, que faut-il penser de tous les bruits qu'on répand ? Plusieurs journaux ont affirmé que la division aura certainement lieu. On est entré jusque dans les détails, disant que le nouvel évêque de Nicolet demeurerait au collège et que l'Église paroissiale servirait de cathédrale. La *Patrie*, organe du F. Beaupré, s'est écriée dans un accès de lyrisme : "Il est rumeur que le premier évêque de Nicolet sera M. l'abbé Isaac Gélinas. Ja nais un plus noble cœur n'aura battu sous l'habit pontifical." D'autres feuilles ont lancé devant le public le nom de M. l'abbé Bégin.

On ne se rappelle donc pas de Mgr l'Archevêque a déjà prié les journaux, le 9 avril 1883, de ne reproduire aucune rumeur touchant les candidats au siège de Nicolet ?

Ah ! on s'en souvient, sans doute, mais la joie est si grande en certains quartiers que l'on ne s'en occupe point.

Eh bien ! Toutes ces prétendues nouvelles répandues par les indiscrets, sont de véritables canards, des canards. Messieurs les libéraux et francs-maçons ont pris leurs ardens desirs pour des réalités, voilà tout. Le diocèse des Trois-Rivières n'est pas encore divisé, et, conséquence naturelle, le diocèse de Nicolet est encore à l'état de simple projet.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de Madame Marie Louise Hudon Beaulieu épouse de Jos Harnois, Ex-Avocat de cette ville, arrivée vendredi soir. Madame Harnois touchait à peine à sa vingt-cinquième année et elle a été enlevée par une maladie rapide à l'affection de son époux, de sa famille, des amis nombreux qu'elle comptait dans la société trifluvienne dont elle était l'un des plus beaux ornements tant par ses vertus que par les nombreuses qualités dont elle était douée.

Cette perte douloureuse cause un deuil profond en cette ville.

Les funérailles auront lieu à la cathédrale demain à 9 heures A. M.

Nous offrons à M. Harnois et à la famille nos plus vives condoléances.

## NOUVELLES LOALES

Contrairement à ce que l'on prévoyait, il se fera l'hiver prochain une assez grande quantité de bois de commerce sur le St Maurice. Plusieurs maisons importantes ont décidé de faire des chantiers sur une plus grande échelle que l'année dernière.

M. Henri Lajoie, de la maison Lajoie et frère fait construire un spacieux et élégant magasin, rue des Forges, en face du marché.

On assure que notre Bureau de Poste sera transporté dans le nouvel édifice qui lui est destiné, en janvier prochain.

Les nouvelles fournaies à eau chaude posées à la cathédrale de cette ville l'été dernier paraissent fonctionner à merveille et devoir donner pleine satisfaction.

Il est tombé beaucoup de neige dans le

haut St Maurice jeudi dernier. La température rigoureuse et les fortes gelées de ces jours derniers indiquent que nous touchons à l'hiver.

Mr Philippe Martel, ci-devant avocat de cette ville et résidant depuis trois ans à Winnipeg, vient d'être nommé à une charge importante dans le bureau des travaux publics à Winnipeg. Mr Martel est un jeune homme de talent qui remplira nous n'en doutons pas, à la satisfaction du gouvernement, la charge qui lui a été confiée. C'est une excellente nomination. Nos félicitations à notre ami.

## EGYPTE

Pendant que plusieurs de nos compatriotes sont en ce moment dans la terre d'Égypte d'où le peuple de Dieu a été tiré par Moïse, nous croyons intéresser nos lecteurs en leur donnant quelques renseignements sur ce pays si ancien et son climat.

Ce pays, également remarquable par ses merveilles naturelles et par les souvenirs qu'il évoque, offre à l'historien et au philosophe des sujets d'étude aussi nombreux que variés. Depuis un demi-siècle, les savants interrogent avec ardeur les monuments et les ruines qui couvrent le sol de cette terre classique, et les découvertes qu'ils ont faites sont venues confirmer ou expliquer des faits que nous connaissons par la Bible comme par les historiens grecs et latins, ou nous en révèlent de nouveaux. Déjà, du temps d'Abraham, nous voyons en Égypte un gouvernement régulier, ainsi que de sages institutions, et les noms déchiffrés sur les monuments attestent que l'empire des Pharaons est le plus ancien sanctuaire des sciences et des arts.

L'Égypte a pour bornes, à l'est, la mer Rouge, l'Arabie et la Palestine ; au sud, l'Éthiopie ou la Nubie ; à l'ouest, la Libye ou pays de Barca ; et, au nord, la Méditerranée. De Syène jusqu'à la mer Rouge, l'Égypte forme une étroite vallée encaissée entre deux chaînes de montagnes. Celle de l'est porte le nom de chaîne *Arabique* et celle de l'ouest celui de chaîne *Libyenne*. Au-dessous du Caire, le Nil se partage en deux grands bras, dont l'un coule vers la ville de Rosette ou Raschid, comme l'appellent les Arabes, et l'autre vers Damiette, laissant au milieu un terrain de forme triangulaire. Les Grecs nomment cette espèce d'île *Delta*, à cause de sa ressemblance avec leur lettre du même nom. La longueur totale de l'Égypte, depuis Philo jusqu'à l'extrémité septentrionale du Delta, y compris les sinuosités, est, suivant M. Letronne de 570 milles géographiques, ou 237 lieues de 25 au degré. La largeur moyenne de la vallée entre Assouan et le Caire est d'environ 3 lieues. La plus grande largeur de l'Égypte se prend d'Alexandrie à Péluse. La distance entre ces deux points est de 140 milles géographiques ou 46 lieues. La surface habitable du pays est d'environ 2,200 lieues carrées.

Les deux chaînes, *Arabique* et *Libyenne*, sont peu élevées, incultes, dépourvues de végétation et de nature calcaire dans presque toute leur étendue, depuis la base jusqu'au sommet. Au-dessous de la cataracte de Syène, les montagnes sont formées de grès. Dans la Haute Égypte, vers la mer Rouge, elles sont composées de granit et de porphyre. On a tiré de ces deux chaînes les pierres et les marbres qui ont servi à élever les monuments de l'Égypte sous les Pharaons et les Ptolémées, ainsi que plusieurs édifices bâtis en Italie par les empereurs romains. Il existe, près de Syène, des carrières de granit rose qui ont fourni les matériaux de plusieurs monuments ; de là vient aussi l'obélisque de Luxor transporté à Paris il y a peu d'années. Au delà de ces deux chaînes de montagnes se trouvent, à l'est des déserts bornés par les sables de Barca.

L'Égypte est arrosée par un seul cours d'eau, le Nil. Ce fleuve ne reçoit aucun affluent au-dessous de la cataracte de Syène. Sa plus grande largeur est d'environ un tiers de mille, et sa profondeur d'à peu près 12 pieds. Autrefois il avait sept embouchures dans la Méditerranée ; maintenant il n'en a plus que trois. Le Nil abonde en poissons, et surtout en saumons et en anguilles. Dans la Haute Égypte, il nourrit des crocodiles et quelques hippopotames ; mais ces amphibies ne descendent jamais dans sa partie inférieure. Malgré de nombreuses tentatives faites depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, on n'a pas encore pu découvrir les sources de ce fleuve. L'opinion la plus générale est qu'il sort à plus de 800 lieues au sud de ses embouchures, d'une chaîne de montagnes situées dans la partie centrale de l'Afrique et appelées *Djebel-et-Kanar* ou *Montagnes de la Lune*. Avant d'atteindre les frontières de l'Égypte, le Nil franchit cinq cataractes ; celle de Syène est la sixième. Les détails effrayants que l'on a donnés sur cette dernière sont aujourd'hui reconnus inexacts.

Au lieu d'une chute de plus de 200 pieds de haut dont parlait encore Paul Lucas au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, il n'existe, en réalité, que des rapides formés par des pointes de granit qui s'élevaient du fond des eaux. Ces rochers forment un obstacle sérieux pour la navigation. Aussi a-t-on pratiqué un chenal sur la rive gauche du fleuve. A l'époque du débordement, tous ces écueils sont couverts par les eaux, et, dans les temps ordinaires, les chutes les plus hautes ne

pépassent guère 4 à 5 pieds. Le phénomène le plus remarquable que présente le Nil est celui des inondations périodiques. Chaque année, à la fin de juin, au solstice d'été, ses eaux claires et limpides prennent une teinte couleur de sang, débordent sur la contrée et montent continuellement pendant trois mois, jusqu'à l'époque de l'équinoxe d'automne ; puis elles commencent à décroître pendant trois autres mois, et le fleuve rentre insensiblement dans son lit. Les pluies qui tombent dans l'Abysinie sont la seule cause de cette crue des eaux du Nil. Sans les débordements, l'Égypte serait condamnée à une stérilité complète ; car il ne pleut presque jamais dans la partie méridionale de la contrée, et dans le nord les pluies seraient insuffisantes pour humecter le sol. Le limon que le fleuve dépose sur les terres contribue à la formation de l'humus. Quelques auteurs prétendent même que le Delta n'est que le résultat des alluvions.

Le fertilité du pays dépendant de l'inondation, il était naturel qu'un peuple aussi sage et aussi industrieux que les Égyptiens recherchèt les moyens de ce mettre à l'abri de l'insuffisance ou de la crue excessive des eaux, résultats extrêmes qui, l'un et l'autre, amènent la disette. Afin de préserver l'Égypte de ce fléau un ancien roi appelé *Moëris* fit creuser un canal long de plus de 4 lieues et large de 50 pieds. Ce canal conduisait les eaux du fleuve à travers les sables et les rochers, jusqu'à un endroit situé au delà d'une coupure de la chaîne Libyenne, dans la province nommée, par les Grecs et les Romains, *Nome crocodilopolite*, et, plus tard *Arinoite*, et, par les Égyptiens, *Piom* et *Phaiom*, c'est-à-dire endroit marécageux. Ce lac naturel, creusé et agrandi sur différents points, servit de réservoir pour les eaux du fleuve. Le lac Moëris avait 60 lieues carrées de surface. On convient aujourd'hui que les Égyptiens ne creusèrent pas une aussi vaste étendue de terrain, mais que seulement ils profitèrent avec habileté de la disposition des lieux. Toutefois cette entreprise, réduite à des proportions raisonnables, atteste un haut degré d'intelligence et de culture chez les hommes qui l'exécutèrent à une époque aussi reculée. En effet, le roi Moëris remonte à l'an 1700 avant J. C., suivant les calculs de M. Champollion-Figeac, et les chronologistes les moins favorables à l'antiquité de l'histoire des Égyptiens placent le règne de ce prince entre les années 1327 et 1308 av. J. C. D'après les observations de M. Linant, cité par M. Letronne (*Histoire ancienne de Rollin*, t. Ier, p. 82, note 1), le lac Moëris n'était qu'un grand réservoir retenu par un barrage placé en avant et à quelque distance. Ce réservoir immense se remplissait d'eau à l'époque de l'inondation, et se vidait peu à peu pour l'arrosement des terres intérieures lorsque le fleuve était rentré dans son lit. M. Linant a retrouvé les restes du barrage. Malgré la profondeur assez grande de ce lac, on éleva, au milieu de ses eaux, deux pyramides surmontées chacune d'un colosse assis. Des digues et des écluses servaient à ouvrir et à fermer le canal et le lac, selon le besoin. Cette opération coûtait, chaque fois, en viron 300,000 francs de notre monnaie. La pêche du lac Moëris rapportait, aux rois d'Égypte, des sommes considérables.

## Tempête dans le Golfe.

Les nouvelles du golfe nous apprennent que le 5 il s'est déchainé une tempête dont la violence a surpassé tout ce qu'on avait vu précédemment.

Elle s'est fait sentir jusqu'à Québec où elle a causé de grands dommages.

Voici les plus importants détails des effets de cet ouragan.

Québec.—C'est la saison des hautes mers, et la mer, poussée par un vent violent, qui souffle depuis la nuit dernière, s'est élevée à une hauteur de 8 à 9 pieds au-dessus des quais.

À la basse-ville, en gagnant le Cap, les caves de tous les magasins et résidences sont inondées ; dans plusieurs endroits même, l'eau atteint le plancher du premier étage des maisons. On ne peut constater encore l'étendue des dégâts. Les rues qui ont le plus souffert de l'inondation sont les rues Dalhousie, St-Pierre, Sault au Matelot, St-Paul, des Commissaires, jusqu'à St Roch ; la rue Champlain est inondée sur toute son étendue.

À cette heure, la mer a baissée et l'eau se retire. Personne de s'attendait à une inondation semblable. On avait prévu les marchands que la marée du soir serait probablement très haute ; mais, ce matin, la marée n'ayant pas dépassé la hauteur ordinaire, on ne redoutait aucun danger. Il y avait, ce soir, 3 pieds d'eau dans la rue Dalhousie et environ un pied dans la rue St Paul. Plusieurs quais ont été considérablement endommagés.

Rimouski.—Toute la ville de Rimouski est inondée et ressemble à un lac. Des maisons, granges, etc, au nombre de 15 à 18, ont été emportées par la mer.

Personne, que l'on sache, n'a péri. Une partie de la voie de l'international est inondée et les trains sont en retard. Les gens quittent leurs maisons et pour cela sont obligés de se servir d'embarcation.

On a mis en liberté les bestiaux, qui ont gagné les hauteurs.

Des marchandises emmagasinées dans des hangars sont endommagées au point qu'elles ne valent plus rien.

On évalue les dégâts à \$25,000 au moins.

Rivière-du-Loup, (en bas), 5—Une tempête des plus violentes sévit ici depuis la nuit dernière.

Pointe-au-Père.—Une violente tempête accompagnée de neige, sévit sur toute la côte depuis la nuit dernière.

La marée est très haute, et dans toutes les paroisses, sur les bords du fleuve, les champs sont inondés.

Ici, le phare et le bureau de télégraphe sont battus par la mer en furie. En cette paroisse, ainsi qu'à Rimouski, plusieurs maisons ont été emportées.

8 50 hrs p.m.—Les hommes préposés au service de la station des signaux ont été forcés de quitter leur poste.

M. l'abbé J. Ambroise Hebert, décédé à La Prairie, était membre de la Société d'une messe.

Evêché de Montréal, 1er Novembre 1884,

PERDU

Un chien noir de bonne taille, à poil ras, ayant les pattes blanches et jaunes ainsi que la poitrine, les oreilles et la queue coupées, et répondant au nom de PERDREAU, a été perdu il y a huit jours par M. Joseph Page, du "Passage."

AVIS

In Re A. D. RITCHIE & Cie faillis.

Nous soussignés ayant été nommés fidéli-Commis, pour liquider les affaires des faillis, donnons avis par les présentes aux créanciers de filer leurs réclamations dûment assermentées d'ici à dix jours, à nous ici, afin de pouvoir les colloquer pour distribution.

JOSEPH REYNAR, J. A. GAGNON, GEORGE BALL, Fidéli-Commis

Insolvent Notice

The above named having made an assignment of their estate and effects to the undersigned for the benefit of their creditors claims must be filed within 10 days from this date to ensure their collection for dividend.

JOSEPH REYNAR, J. A. GAGNON, GEORGE BALL, Fidéli-Commis

DEMANDE

On a immédiatement besoin d'un jeune garçon ou d'une jeune fille pour vendre

50 CAISSES D'Articles les plus nouveaux POUR LES FETES DE

Noel et du jour de l'An

Il faut absolument s'avoir parler anglais et se présenter avec de bonnes recommandations.

P. M. CONNOR, Importateur de montres et bijouterie

SOUMISSION.

Des soumissions, seront reçues jusqu'au dix-huit novembre courant inclusivement, par les Syndics de la paroisse de St-Etienne des Grés, pour la construction d'un presbytère en bois, de trente six pieds sur quarante, à un étage, d'une cuisine de dix-huit pieds sur vingt-deux aussi en bois, convertis en ferblanc et d'un canal d'environ un arpent, pour écouler le terrain de l'église, des eaux du printemps.

Les plans sont actuellement déposés chez le Révérend Messire P. Cloutier, curé, de la dite paroisse de St-Etienne.

Les dits Syndics ne s'engagent à accepter aucune des soumissions.

Les dits Syndics offrent en vente le vieux presbytère de St-Etienne.

Il y aura une assemblée des dits syndics, le dix-huit novembre courant, pour recevoir les offres.

Aussi :

100 quarts d'huîtres, MALPEQUES, qui viennent justement d'être reçus du golfe et sont d'une qualité supérieure, outre qu'elles arrivent directement et sont très fraîches.

Aussi :

100 quarts d'huîtres, MALPEQUES, qui viennent justement d'être reçus du golfe et sont d'une qualité supérieure, outre qu'elles arrivent directement et sont très fraîches.

Aussi :

100 quarts d'huîtres, MALPEQUES, qui viennent justement d'être reçus du golfe et sont d'une qualité supérieure, outre qu'elles arrivent directement et sont très fraîches.

MAISON

LUCKERHOFF & FRERE

Dissolution de Société

AVIS AUX DEBITEURS

Les propriétaires de cet ancien établissement offrent leurs sincères remerciements au public pour le bienveillant encouragement qu'ils ont toujours reçu et informement en même temps que la société "LUCKERHOFF ET FRERE" est dissoute de consentement mutuel.

Toutes les personnes

endettées à l'établissement sont notifiées d'avoir à payer

D'AUJOURD'HUI à 20 JOURS

entre les mains de M. JAMES B. LUCKERHOFF chargé de faire les collections au nom de l'ancienne société.

Ce délai de 20 jours expiré, on procédera rigoureusement à la collection par d'autres moyens.

Tout argent, lettres, etc, etc, doit être adressés à

JAS. B. LUCKERHOFF, Trois-Rivières

Trois-Rivières 23 Octobre 1884

AVIS

Comme il est devenu nécessaire pour l'achèvement de l'écluse et du barrage actuellement en voie de construction par le Département des Travaux Publics à l'Isle à Cardin sur la Rivière Yamaska de clore la navigation de la rivière à cet endroit, avis est par le présent donné que à partir de mercredi, le 22 du présent mois, les vaisseaux ne pourront pas aller au delà de l'endroit où s'exécutent les dits travaux et les intéressés sont priés de prendre leurs mesures en conséquence.

Par ordre F. H. ENNIS Secrétaire.

Département des Travaux Publics Ottawa 15 Oct. 1884.

CANADA : PROVINCE DE QUEBEC } COUR SUPERIEURE District des Trois-Rivières

Dame MARIE ALMEZINE PANNETON, de la cité des Trois-Rivières, épouse de Jean-Baptiste Normand, cultivateur, gardien des Estacades de la rivière St-Maurice, du même lieu, dûment autorisée à oster en jus ice.

Par ordre H. HOULÉ & GRENIER Avocats de la Demanderesse.

Le dit JEAN-BAPTISTE NORMAND, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le treize octobre courant.

Trois-Rivières, 13 octobre 1884.

HOULÉ & GRENIER Avocats de la Demanderesse.

AVIS IMPORTANT

AUX Citoyens des Trois-Rivières ET DES ENVI ONS

P. M. CONNOR

L'important fabricant de montres et de bijoux &c, &c, &c, vient de s'assurer des services d'un ouvrier d'une grande habileté dans l'orfèvrerie, la bijouterie, le travail des diamants.

Cet ouvrier distingué a travaillé dans les meilleurs ateliers de Londres, Angleterre, Paris, New-York et Montréal. Il est ainsi en état de répondre parfaitement aux desirs de toute personne ordonnant un article quelconque dans sa spécialité.

Il est en état de montrer avec goût le plus exquis le diamant de la plus belle eau jusqu'à la pierre commune.

Tout travaux de doreur et d'argentier ainsi que toutes espèces de gravures au sésieu peuvent être exécutés immédiatement sur commande à l'atelier de M. Connor. On répare aussi les montres et les horloges les plus délicates et les plus compliquées, comme toutes les autres du reste. Toutes sont régulières et ajustées au temps vrai sur un chronomètre qui ne subit qu'une variation de 3 secondes en une année.

Respectueusement P. M. CONNOR

Importateur de montres, bijouteries, argenteries Etc., 29 RUE DU PLATON, Trois-Rivières.

N. B.—Bijoux réparés avec soin et sous le plus court délai.

PROVINCE DE QUEBEC, District des Trois-Rivières.

Vu la Requête à nous présentée ce jour par la Banque du Peuple corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Montréal, laquelle Requête demande qu'un curateur soit nommé à la succession vacante de feu Jean Demers, en son vivant commerçant de la paroisse de Gendilly; vu la preuve et les pièces produites au soutien de la dite Requête, Nous ordonnons que par un aversissement à être publié deux fois, savoir: Jeudi et Lundi prochain, en langue française, dans le papier nouvelles appelé "Le Journal des Trois-Rivières" publié en la cité des Trois-Rivières, les parents et créanciers du dit feu Jean Demers soient convoqués, notifiés et requis de s'assembler en la salle d'audience, au palais de justice en la cité des Trois-Rivières, le quatre Octobre prochain, à dix heures de l'avant midi pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur à la dite succession vacante du dit feu Demers.

Trois-Rivières, 22 sept. 1884.

(Signé) ALFRED DESILETS, P. C. S.

Certifié F. X. GUILLET Dép. P. C. S.

HUILE ELECTRIQUE MAGIQUE DE BOURK.

REMEDE SANS EGAL

contre les maux de tête, maux de gorge, douleurs rhumatismales, maladies d'intestins, érysipèle, charbon, maladies de foie, choléra et fièvres de toutes sortes.

Il agit instantanément les douleurs les plus fortes, en suivant à la lettre la direction jointe à chaque bouteille.

Ce remède est un composé végétal de plus précieux; il contient de l'huile de menthe, des essences de thym, du parégorique, de l'huile de sassafras, de gomme de camphre, etc, etc.

Il est incontestablement le remède le plus économique tant par sa force concentrée que par l'énergie puissante qu'il exerce sur la maladie.

En vente chez tous les pharmaciens et les épiciers. Prix: 25 ct. la bouteille. 1 doz \$1.75; 12 doz \$18.00.

Tous les marchands qui désirent se procurer ce remède peuvent s'adresser maintenant à Nicolet au soussigné

C. BOURK, C. BOURK.

CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS

adressées au Maître Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à midi le 14 Novembre 1884 pour le transport des Malles de sa Majesté sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années six fois par semaine, aller et retour, entre St-Justin et Pont de Maskinongé à partir du 1er Janvier prochain; le transport se fera en voiture convenable via Maskinongé, la Malle partira de St-Justin.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté seront en vue aux Bureaux de Poste de St-Justin et Pont de Maskinongé où l'on pourra, aussi, se procurer des formules de soumission.

G. A. BOURGEOIS Insp. des Postes.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES POSTES, Trois-Rivières 9 Octobre 1884

PROVINCE DE QUEBEC } COUR SUPERIEURE District des Trois-Rivières

In re J. A. TESSIER Requérent.

Avis public est par le présent donné que le Soussigné a été nommé le vingt-quatre Septembre courant, Curateur aux biens de la succession vacante de feu Philippe A. Tessier, en son vivant, de la paroisse Ste Anne de la Péraie, Comté.

Toute réclamation contre la dite succession doit être produite entre mes mains sans délai.

Trois-Rivières, 25 Septembre 1884.

ROCH MONTREUIL, de la paroisse Ste Anne de la Péraie, cultivateur, Curateur.

Bureau de Kent & Turcotte, No. 7 Place d'Armes, Montréal, Montréal 7 Octobre 1884.

PROVINCE DE QUEBEC } COUR SUPERIEURE District des Trois-Rivières

In re J. A. TESSIER Requérent.

Avis public est par le présent donné que le Soussigné a été nommé le vingt-quatre Septembre courant, Curateur aux biens de la succession vacante de feu Philippe A. Tessier, en son vivant, de la paroisse Ste Anne de la Péraie, Comté.

Toute réclamation contre la dite succession doit être produite entre mes mains sans délai.

Trois-Rivières, 25 Septembre 1884.

ROCH MONTREUIL, de la paroisse Ste Anne de la Péraie, cultivateur, Curateur.

Bureau de Kent & Turcotte, No. 7 Place d'Armes, Montréal, Montréal 7 Octobre 1884.

PROVINCE DE QUEBEC } COUR SUPERIEURE District des Trois-Rivières

In re J. A. TESSIER Requérent.

Avis public est par le présent donné que le Soussigné a été nommé le vingt-quatre Septembre courant, Curateur aux biens de la succession vacante de feu Philippe A. Tessier, en son vivant, de la paroisse Ste Anne de la Péraie, Comté.

Toute réclamation contre la dite succession doit être produite entre mes mains sans délai.

Trois-Rivières, 25 Septembre 1884.

ROCH MONTREUIL, de la paroisse Ste Anne de la Péraie, cultivateur, Curateur.

Bureau de Kent & Turcotte, No. 7 Place d'Armes, Montréal, Montréal 7 Octobre 1884.

PROVINCE DE QUEBEC } COUR SUPERIEURE District des Trois-Rivières

In re J. A. TESSIER Requérent.

Avis public est par le présent donné que le Soussigné a été nommé le vingt-quatre Septembre courant, Curateur aux biens de la succession vacante de feu Philippe A. Tessier, en son vivant, de la paroisse Ste Anne de la Péraie, Comté.

Toute réclamation contre la dite succession doit être produite entre mes mains sans délai.

Trois-Rivières, 25 Septembre 1884.

ROCH MONTREUIL, de la paroisse Ste Anne de la Péraie, cultivateur, Curateur.

Bureau de Kent & Turcotte, No. 7 Place d'Armes, Montréal, Montréal 7 Octobre 1884.

PROVINCE DE QUEBEC } COUR SUPERIEURE District des Trois-Rivières

In re J. A. TESSIER Requérent.

Avis public est par le présent donné que le Soussigné a été nommé le vingt-quatre Septembre courant, Curateur aux biens de la succession vacante de feu Philippe A. Tessier, en son vivant, de la paroisse Ste Anne de la Péraie, Comté.

Toute réclamation contre la dite succession doit être produite entre mes mains sans délai.

Trois-Rivières, 25 Septembre 1884.

ROCH MONTREUIL, de la paroisse Ste Anne de la Péraie, cultivateur, Curateur.

Bureau de Kent & Turcotte, No. 7 Place d'Armes, Montréal, Montréal 7 Octobre 1884.

PROVINCE DE QUEBEC } COUR SUPERIEURE District des Trois-Rivières

In re J. A. TESSIER Requérent.

Avis public est par le présent donné que le Soussigné a été nommé le vingt-quatre Septembre courant, Curateur aux biens de la succession vacante de feu Philippe A. Tessier, en son vivant, de la paroisse Ste Anne de la Péraie, Comté.

Toute réclamation contre la dite succession doit être produite entre mes mains sans délai.

Trois-Rivières, 25 Septembre 1884.

ROCH MONTREUIL, de la paroisse Ste Anne de la Péraie, cultivateur, Curateur.

Bureau de Kent & Turcotte, No. 7 Place d'Armes, Montréal, Montréal 7 Octobre 1884.

PROVINCE DE QUEBEC } COUR SUPERIEURE District des Trois-Rivières

In re J. A. TESSIER Requérent.

Avis public est par le présent donné que le Soussigné a été nommé le vingt-quatre Septembre courant, Curateur aux biens de la succession vacante de feu Philippe A. Tessier, en son vivant, de la paroisse Ste Anne de la Péraie, Comté.

Toute réclamation contre la dite succession doit être produite entre mes mains sans délai.

Trois-Rivières, 25 Septembre 1884.

ROCH MONTREUIL, de la paroisse Ste Anne de la Péraie, cultivateur, Curateur.

Bureau de Kent & Turcotte, No. 7 Place d'Armes, Montréal, Montréal 7 Octobre 1884.

PROVINCE DE QUEBEC } COUR SUPERIEURE District des Trois-Rivières

In re J. A. TESSIER Requérent.

Avis public est par le présent donné que le Soussigné a été nommé le vingt-quatre Septembre courant, Curateur aux biens de la succession vacante de feu Philippe A. Tessier, en son vivant, de la paroisse Ste Anne de la Péraie, Comté.

Toute réclamation contre la dite succession doit être produite entre mes mains sans délai.

Trois-Rivières, 25 Septembre 1884.

ROCH MONTREUIL, de la paroisse Ste Anne de la Péraie, cultivateur, Curateur.

Bureau de Kent & Turcotte, No. 7 Place d'Armes, Montréal, Montréal 7 Octobre 1884.

PROVINCE DE QUEBEC } COUR SUPERIEURE District des Trois-Rivières

In re J. A. TESSIER Requérent.

Avis public est par le présent donné que le Soussigné a été nommé le vingt-quatre Septembre courant, Curateur aux biens de la succession vacante de feu Philippe A. Tessier, en son vivant, de la paroisse Ste Anne de la Péraie, Comté.

Toute réclamation contre la dite succession doit être produite entre mes mains sans délai.

Trois-Rivières, 25 Septembre 1884.

ROCH MONTREUIL, de la paroisse Ste Anne de la Péraie, cultivateur, Curateur.

Bureau de Kent & Turcotte, No. 7 Place d'Armes, Montréal, Montréal 7 Octobre 1884.

PROVINCE DE QUEBEC } COUR SUPERIEURE District des Trois-Rivières

In re J. A. TESSIER Requérent.

Avis public est par le présent donné que le Soussigné a été nommé le vingt-quatre Septembre courant, Curateur aux biens de la succession vacante de feu Philippe A. Tessier, en son vivant, de la paroisse Ste Anne de la Péraie, Comté.

Toute réclamation contre la dite succession doit être produite entre mes mains sans délai.

Trois-Rivières, 25 Septembre 1884.

ROCH MONTREUIL, de la paroisse Ste Anne de la Péraie, cultivateur, Curateur.

Bureau de Kent & Turcotte, No. 7 Place d'Armes, Montréal, Montréal 7 Octobre 1884.

PROVINCE DE QUEBEC } COUR SUPERIEURE District des Trois-Rivières

In re J. A. TESSIER Requérent.

Avis public est par le présent donné que le Soussigné a été nommé le vingt-quatre Septembre courant, Curateur aux biens de la succession vacante de feu Philippe A. Tessier, en son vivant, de la paroisse Ste Anne de la Péraie, Comté.

Toute réclamation contre la dite succession doit être produite entre mes mains sans délai.

Trois-Rivières, 25 Septembre 1884.

ROCH MONTREUIL, de la paroisse Ste Anne de la Péraie, cultivateur, Curateur.

Bureau de Kent & Turcotte, No. 7 Place d'Armes, Montréal, Montréal 7 Octobre 1884.

PROVINCE DE QUEBEC } COUR SUPERIEURE District des Trois-Rivières

In re J. A. TESSIER Requérent.

Avis public est par le présent donné que le Soussigné a été nommé le vingt-quatre Septembre courant, Curateur aux biens de la succession vacante de feu Philippe A. Tessier, en son vivant, de la paroisse Ste Anne de la Péraie, Comté.

Toute réclamation contre la dite succession doit être produite entre mes mains sans délai.

Trois-Rivières, 25 Septembre 1884.

EMPLATRES !

Nous avons reçu une grande quantité d'emplâtres (cirons) direct de la manufacture, et nous sommes certain qu'ils sont fraîches. Emplâtres Fortifiantes, Emplâtres Réchauffantes, Emplâtres au Fer, Emplâtres à la gomme de Pruche, Emplâtres au Poix de Bourgogne, Emplâtres à la Belladonne, Emplâtres à la Moutarde, Etc., Etc.,

Notre assortiment de BANDAGES HERMAIRE est complet, ainsi que celui de Bretelles pour épaules coulées etc, etc.

Assortiment complet de portefeuilles, de portemonnaies de bourses, etc, etc

PARFUMS

Harfums de tout genre et de tout prix importés de l'étranger.

Pour une purgation douce et certaine faites usage des Pilules de Bowman, qui sont aussi un spécifique pour Indigestion et Constipation. Prix: 25 cts la boîte.

Le Remède Saint-Cyr est le remède par excellence pour le Rhume, la toux, etc etc.—25 cts la bouteille.

Poudres Epizootiques (de condition) pour donner aux chevaux et bêtes à cornes Faites en usage et soyez convaincu.

Assortiment complet de médecines potentées et propriétaires. Toutes commandées par la malle reçoivent une attention et diligence particulière

HCERNER & WILLIAMS

CHIMISTES, TROIS-RIVIERES

AGENT POUR LES LUNETTES B. LAURENCE

24 Janvier 1884.

CHAS. DION, POIGNEE DE PORTE A SONNETTE.

Nouvelle invention dispensant de mettre aux portes des sonnettes d'alarme, etc.

F. ARTHUR VERRET, Entrepreneur, AGENT.

No 11 rue Ste Anne.—Trois-Rivières.

"La poignée de porte Alarme" possède une sonnerie qui est adaptée à son mécanisme intérieur et peut être ajustée à toutes les serrures. Elle offre le grand avantage de remplacer les cloches d'alarme de telle sorte que personne ne peut, de l'extérieur, ouvrir la porte d'une maison; d'un bureau, etc, etc, sans que la sonnerie avertisse, tandis que de l'intérieur on peut ouvrir la porte sans le moindre bruit, la main appliquée à la poignée étouffant le son. Le même mécanisme permet d'arrêter à loisir la sonnerie et aussi de barrer la porte comme par un tour de clef.

Cette nouvelle poignée devient d'une utilité inconcevable pour les demeures privées, les bureaux, les hôtels, pour tout appartement en un mot où l'on a intérêt à ce que personne ne puisse entrer sans être signalé.

M. Verret a en mains des échantillons qu'on peut examiner et dont on peut faire l'épreuve pour se rendre compte de leur utilité.

L'agence de M. Verret comprend les comtés de Mont-Kinongé, St Maurice, Trois-Rivières, Champlain, Port-Neuf et Québec, avec le droit de nommer des sous-agents.

L'article est garanti pour deux ans.

A. VERRET, Agent. Trois-Rivières, 14 août 1884.—3m.

AVIS PUBLIC.

In re CLEOPHAS VIGER et SAMUEL SAWYER, tous deux mouleurs et commerçants, de la Cité des Trois-Rivières, y faisant affaires comme tels, ensemble en société, sous les noms et raisons de "VIGER & SAWYER"

Insolvables. Avis est par le présent donné que Mardi le seizième jour de Septembre courant, en la cité des Trois-Rivières, à la place d'affaires et aux domiciles des dits Viger & Sawyer seront vendus par auction public d'abord tous les modèles en bois et en fonte servant à leur fonderie et ensuite tous les biens meubles et effets mobiliers que chacun d'eux possèdent.

Trois-Rivières, 3 Septembre 1884. ONESIME ISAIE BERGERON, Fidéli-Commissaire.

PUBLIC NOTICE.

In re CLEOPHAS VIGER and SAMUEL SAWYER, both Moulders and Traders, of the City of Three-Rivers, doing business as such at the said place together, in Copartnership, under the name and style of "VIGER & SAWYER"

Insolvents. Notice is hereby given that Tuesday the sixteenth day of September instant, in the city of Three-Rivers, at the business places and domicile of the said Viger & Sawyer, will be sold by public auction all the wooden and iron models in use in their foundry, and all their moveables.

Three-Rivers, 3th Sept. 1884.

CAPITAL - - - \$10,000,000

DEPOT AVEC LE GOUVERNEMENT CANADIEN

100,000.

RECLAMATIONS PROMPTEMENT

ET EQUITABLEMENT

RÈGLÉES.

THE CITY OF LONDON COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

BUREAU OUVERT De 8 Hrs A. M. à 8 Hrs P. M. NO 41 RUE ROYALE TROIS-RIVIERES, L. T. DESAULNIERS, Agent pour le District des Trois-Rivières

W. C. PENTLAND

AGENT-GENERAL

D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

NO. 14 RUE DES FORGES

TROIS-RIVIERES

(0:0)

QUEEN'S INS. CO. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000) ROYAL OF ENGLAND. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000) BRITISH AMERICA ASS. CO. Capital: Deux Millions de Dollars (\$2,000,000).

Assure contre le feu toutes sortes de propriétés, particulièrement les églises, maiso et dépendances des cultivateurs, aux prix les plus modérés. Trois-Rivières, 10 août 1882.—1a.

OUR

FAMILY KNITTING MACHINES.

Recognized to be the BEST FAMILY KNITTING MACHINE IN USE.



OUR RUBBER IS PERFECTION. Makes the Pearl Rib-Stitch one-and-one, one-and-two, one-and-three, etc., perfect in elasticity, beautiful in appearance, more durable and perfect than Hand Knitting.

OUR MACHINES make the only perfect seamless full fashioned HOSIERY IN THE WORLD.

With more stitches in the top than in the ankle, Knits the coarsest Farmer's Yarn, Cotton, Silk, or Thread. Blind girls can knit and finish one dozen pairs of Socks in one day: and \$2.00, \$3.00 and \$4.00 can be easily made in one day.

Send for Descriptive Catalogue and Testimonials from the Blind.

CREELMAN BROS., GEORGETOWN, ONT.

The Dominion Organ and Piano Co.



Has the largest and most complete factory in the Dominion—19x150. Highest Honors ever Awarded to any Maker in the World. Medal and Diploma at Centennial, 1876. Medal and Diploma at Sydney, Australia, 1877. Gold Medal at Provincial Exhibition, Toronto, 1878. Highest Awards at Industrial Exhibition, Toronto, 1879-80-81.

WE ARE NOW MANUFACTURING SQUARE AND UPRIGHT PIANOS. BEST IN THE MARKET.

Correspondence Solicited. Send for Illustrated Catalogue, mailed free. Address DOMINION ORGAN AND PIANO COMPANY, BOWMANVILLE, ONT.

CHALOUPIES A LOUER

TENUES PAR

TREFFLE DELAURIERS

RUE DU FLEUVE

rès de la Fonderie de MM. Bellefeuille & Cie

M. Deslauriers tient à la disposition du public, à toute heure, des chaloupes et des esquifs de toute dimension.

Toutes ces embarcations sont de première classe, ens excellent ordre et offrent aux amateurs tout le confort désirable.

Des esquifs neufs, sortant des meilleurs ateliers, très rapides et très surs, et propres aux courses vient d'être achetés par M. Deslauriers et sont disponibles.

COURSES

M. Deslauriers organisera de grandes courses à la me pour le mois de juin prochain. Avis aux amateurs.

PROPRIETE A VENDRE

Une belle propriété avec deux maison, jardin, plantation d'arbres fruitiers, 300 pieds de vignes etc. ect., situé rue St Philippe nos. 110 et 114; aussi quatre lots à bâtir de 50 pds sur 120 pds sur la même rue, Possession immédiate et titres parfaits.

Conditions faciles. S'adresser à

JEAN DEROUH, 19 Rue Badaeux, Trois-Rivières

LAJOIE & FRERE

Marchandises-Sèches.

En Gros et en Détail.

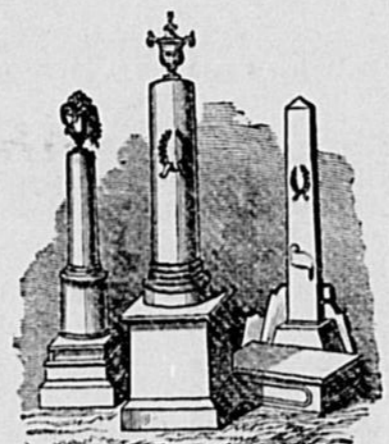
ENSEIGNE DU MOUTON POUR

NO. 138 RUE NOTRE-DAME.

TROIS-RIVIERES.



Ils invitent spécialement les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs. Des modistes sont attachées à l'établissement. 24 Octobre 1878.



ATELIER DE MARBRE

DES TROIS-RIVIERES

—TENU PAR—

E. A. LACROIX

Sculpteur sur marbre, granit, pierre, &c., &c.

M. Lacroix est en état d'exécuter avec habileté et avec tout le soin et la promptitude désirables toutes espèces de commandes pour travaux en marbre, granit et pierre. Autels en marbre pour églises, objets d'ornementation, pierres tombales, garnitures de cheminées de salon et tout autre ouvrage de cette spécialité. Trois-Rivières, 9 Mars 1882.—1a

Trésors de Musique.

INSTRUMENTALE

ET

VOCALE

Deux volumes richement reliés, de 600 pages chacun et contenant de la musique des grands maîtres tant vocale qu'instrumentale sont mis en vente. Le Capitaine Orem, agent général organise des sous-agences pour la vente de ces jolis volumes.

M. Verreault est le principal agent pour notre ville et le district. Il passera par les demandes avec des échantillons et recevra des commandes. Le Capt. Orem veut de nouveaux agents. S'adresser à l'Hotel St James.

BUREAU DE POSTE

DE TROIS-RIVIERES.

8 Novembre 1880.

Table with columns: MALLES, ARRIVÉE, CLÔTURE. Rows include: PAR CHEMIN DU NORD, Section Ouest; PAR GRAND-TRONC; PAR CHEMIN DU NORD, Section Est; PAR TERRE.

Les lettres enregistrées doivent être malle 15 minutes avant le départ de chaque malle. C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Chemin de Fer du Nord.



A PARTIR DE

LUNDI 17 SEPTEMBRE 1883

Les Trains circuleront comme suit:

Table with columns: STATIONS, Mixte, Malle, Expresso. Rows include: Départ de Montréal pour Québec, Arrivée à Québec, Départ de Québec pour Montréal, etc.

Tous les trains de passagers du Jour sont pourvus de magnifiques chars palats et ceux de la nuit de char-dortoirs.

Les trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 h m.

Les Trains circulent d'après l'heure de Montréal.

En connexion avec le chemin de fer du Grand-Tronc et le chemin de fer Canada Atlantic.

BUREAUX GÉNÉRAUX—QUÉBEC.

BUREAUX DES BILLETS: 143, RUE ST JACQUES, } MONTREAL. A L'HOTEL WINDSOR. } VIS-A-VIS L'HOTEL ST. LOUIS, QUEBEC. A. DAVIS, Surintendant.

1er août 1882.

LUKERHOFF & FRERE

14 RUE ST. ANTOINE 14

MANUFACTURIERS ET MARCHANDS

DE ZING, TOLE FERBLANTERS, etc

POSEURS D APPAREILS A CAZ ET DE COUVERTURE EN METAL.

GRAND ASSORTIMENT

de toute espèce d articles de érbianteries, gazelles ventilateurs, obinets, tubes en plomb pour lavoirs etc

BAINS DE TOUTE GBANDEUR ETC

L'établissement a constamment à sa disposition d habiles ouvriers pour exécuter à domicile tous les ouvrages de la spécialité, Ordre exécuté avec soin et promptitude.

N. B.—Nous paierons par argent comptant ou par échange d'objets de ferblanterie et autre du genre, tout ce que de vieilles Ferronneries, Fonte, Plomb, Cuivre jaune et rouge, et tous autres objets de ce genre hors d'usage.

Les Trois-Rivières, 13 Novembre 1876.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra à ce Bureau, jusqu'à Lundi, le 9me jour de Juin, prochain, à midi, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription « Soumission pour Charbon », pour fournir le combustible nécessaire au chauffage de Edifices Publics, Ottawa.

On pourra examiner le devis et obtenir des formules de soumission à commencer de Jeudi, le 23 Mai courant, à ce Bureau, où les renseignements nécessaires seront donnés.

Aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit accompagnée d'un chèque pour une somme de \$250 fait payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics.

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 20 Mai 1884.

Impressions de toutes sortes exécutées au bureau du Journal.

A VENDRE

Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant. BARDEAUX, LATTES, MOULURES, CADRES, PLINTHES, PORTES ET CHASSIS, BOITES D'EMBALLAGE, Etc., etc., etc. JAMES DEAN. Le tout aux prix les plus bas. Trois-Rivières, 6 Août 1872.

La Banque de Québec

(ETABLIE EN 1818.)

CAPITAL..... \$2,500,000 SURPLUS..... 350,000

La succursale des Trois-Rivières tient un bureau régulier pour toutes les transactions de Banque. Elle fait la perception pour tous les endroits du Canada et des Etats-Unis; achète et vend des Traités payables à n'importe quel endroit que ce soit du Canada et des Etats-Unis.

DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE

La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PAR CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable

F. G. WOTHERSPOON, Gérant.

Trois-Rivières, 16 février 1881.

Avis Public.

AVIS est par le présent donné que le et après le PREMIER JOUR D'AOUT PROCHAIN, et jusqu'à nouvel avis, le maximum du taux d'intérêts qui sera accordé sur les dépôts dans le Département d'Épargne sera de TROIS POUR CENT; et cela en vertu d'un arrangement conclu entre les Banques ci-dessous mentionnées faisant affaires dans cette cité.

BANQUE DE QUEBEC.

T. C. COPPIN, Gérant.

BANQUE D'UNION DU BAS-CANADA.

E. WHEB, Gérant.

BANQUE D'HOCHÉLAGA.

P. E. PANNETON, Gérant.

Trois-Rivières 25 Juillet 1884.

LOUIS MALHIOT ENCANTEUR PUBLIC

—RT—

MARCHAND A COMMISSION.

M. Malhiot est le seul agent pour le comté de Nicolet de la machine à coudre "Raymond" si bien connue et si recherchée, et qui est sans contredit la meilleure en usage aujourd'hui.

Toute correspondance par écrit recevra la plus prompte attention possible. Bureau d'affaires à GENTILLY, Gendilly, Mars 1883.

AVIS.

GEDEON LASSALLE.

INSPECTEUR DES LICENCES pour le Gouvernement Local

BUREAU :

No. 28, RUE ST JOSEPH.

P. O. GUILLET

NOTAIRE.

COMMISSAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE.

Secrétaire des Commissaires Civils

ET Secrétaire du Bureau des Examineurs

Tiendra désormais son bureau à sa résidence privée,

No. 4 RUE DES CHAMPS No. 4

(Près de l'Eglise Paroissiale.)

Où on pourra le voir à toute heure du jour et du soir.

M. GUILLET portera une attention toute spéciale à l'exercice de sa profession, et tiendra particulièrement à donner satisfaction à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Trois-Rivières, 15 Mai 1882.

A VENDRE

Les propriétés suivantes :

No. 1.—Le lot de terre No. 466, faisant front à la rue Notre-Dame, de 150 pieds : ayant aussi front sur la rue St-Philippe, de 250 pieds et d'environ 300 pieds de profondeur situé à environ 250 pieds du Loop-Line et 60 pieds du fleuve St-Laurent.

No. 2.—Le lot de terre No. 46, faisant front comme ci-dessus, ayant une profondeur de 50 pieds sur 100.

No. 3.—Le lot de terre situé sur le Côteau St-Louis, contenant environ 20 acres splendide site pour résidences privées, etc. Domine la cité de Trois-Rivières, fleuve St-Laurent et est à 10 minutes de marche du marché aux denrées.

No. 4.—Un quart de lot de terre situé sur le Côteau St-Louis, connu sous le nom de Fer à Cheval (Horse Shoe) ayant front sur la rivière St-Maurice.

No. 5.—Un Moulin à farine et à moulange de première classe, avec un poutoir d'eau intrinsèque possédant trois paires de moulanges, deux hauteurs, un smut, le tout neuf et en parfait ordre avec maison, étable, hangar, etc., et environ sept acres de terres.

No. 6.—Une splendide ferme connue sous le nom de Elm Grove, située sur la rivière St-Maurice, à environ 12 milles du chemin de fer des Piles et flu chemin de fer projeté du Lac St-Jean, la ligne passant sur cette propriété.

No. 7.—Aussi une terre à foin et un lot de terre situé dans le township Turcotte, vis-à-vis la ferme Elm Grove ci-dessus désignée, contenant environ 670 acres de terre.

No. 8.—De plus, une splendide propriété bien boisée, dans la paroisse de St-Thécle, comté de Champlain, contenant environ 500 acres de terre, située à environ 12 milles du chemin de fer des Piles et flu chemin de fer projeté du Lac St-Jean, la ligne passant sur cette propriété.

No. 9.—Le lac à la Peinture, bien connu des touristes, situé sur la propriété ci-dessus, sera vendu séparément avec la partie de terre suffisante pour bâtir.

Pour les termes de conditions, s'adresser au propriétaire, JAS. B. LUCKERROPE, No 22 rue des Forges, Trois-Rivières

IMBIMERIE

DU

JOURNAL

40 COIN DES RUES

St-Pierre & Bonaventure

TROIS-RIVIERES

On imprime à cette établissement avec la plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de ville :

Têtes de comptes,

Memorandums,

Cartes d'affaires,

Et de visite,

Billets promissoires,

Enveloppes,

Catalogues,

Listes des prix,

Programmes,

Circulaires,

Affiches,

Placards,

Lettres funéraires, etc., etc.

Blanc de sommation,

Demandes de plaidoyer,

Fiat,

Comparutions,

Déclarations sur billets,

Déclarations sur compte,

Déclarations d'acte d'hypothécaire,

—:00:—

Pour les avocats.

Subpoena,

Affidavit,

Inscriptions,

Inventaires de production,

Saisies arrêts après jugement,

Brefs de saisie-gagerie,

Procès-Verbaux de saisie,

Oppositions,

Mémoires de frais, &

—:0:—

Pour les Notaires.

Blancs de billets,

Quittances,

Procurations,

Transports,

Contrat de vente,

Contrats de Mariage,

Baux à Loyer

Toute commande par écrit sera exécutée sans délai

LE

Journal des Trois-Rivières

Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS & FRERE, Propriétaires-Éditeurs, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés FRANCO, à l'Imprimerie No. 40 Coin des Rues St. Pierre et Bonaventure, les Trois-Rivières.

CONDITIONS,

Le JOURNAL DES TROIS-RIVIERES paraît tous les LUNDI et JEUDI de chaque semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an, deux fois la semaine (Frais de port compris) \$2.00

Six mois do do \$1.00

Pour les Etats-Unis..... \$2.00

Un an, Edition HERBOMADAIRE do \$1.00

Six mois do do \$0.50

INVARIABLEMENT PAYABLE D'AVANCE.

On ne peut s'abonner pour moins de six mois.

Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arrérages s'il y en a

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont cotées sur TYPE BARVIER, aux conditions suivantes :

Première insertion, par ligne..... \$0.10

Chaque insertion suivante par ligne..... \$0.05

Une remise libérale est accordée pour les annonces long terme.

Toute correspondance, etc doit être munie d'un non responsable.